# INDUSTRIES ET PMEESA DANS LA REGION DE L'OUEST

## Rapport diagnostic

## SOMMAIRE

**SOMMAIRE** ..... **1**

**LISTE DES TABLEAUX** ..... **2**

**LISTE DES FIGURES** ..... **2**

**1. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'INDUSTRIE ET DES PMEESA** ..... **3**

1.1. Cadre légal ..... 3

1.2. Cadre institutionnel ..... 3

**2. TYPOLOGIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES** ..... **4**

**3. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR INDUSTRIEL DE LA REGION DE L'OUEST** ..... **5**

3.1. Répartition des entreprises et établissements de la Région par secteur d'activité ..... 5

3.2. Typologie des entreprises industrielles par grands segments ..... 6

3.3. Classification des entreprises et établissements industriels par sous-secteur et par branche d'activités ..... 7

**4. ARTISANAT DANS LA REGION DE L'OUEST** ..... **9**

**5. CREATION DES PME DANS LA REGION** ..... **10**

**6. ECONOMIE SOCIALE** ..... **11**

**7. ANALYSE FFOM** ..... **12**

## LISTE DES TABLEAUX

**Tableau 1**: Répartition des entreprises et établissement de la Région de l'Ouest par secteur d'activités 6

**Tableau 2:** Type d'entreprises par grands segments en 2009 et 2015 ..... 6

**Tableau 3 :** Répartition par département des entreprises et établissements du secteur secondaire selon les grands segments en 2015 ..... 6

**Tableau 4 :** Répartition des entreprises et établissements du secteur secondaire par branche d'activités dans la Région ..... 7

**Tableau 5 :** Principale branches d'activités du secteur secondaire dans la Région de l'Ouest ..... 7

**Tableau 6:** Effectif des entreprises artisanales et des artisans dans la Région (2017)..... 10

**Tableau 7** : Nombre de structures d'économie sociale dans la Région de l'Ouest ..... 12

**Tableau 8:** Analyse des FFOM du secteur secondaire..... 12

## LISTE DES FIGURES

**Figure 1:** Evolution du nombre d'entreprises créées entre 2010 et 2017 ..... 11

# 1. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'INDUSTRIE ET DES PMEESA

## 1.1. Cadre légal

- La loi N° 2007/004 du 3 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun,
- La loi N° 2010/010 du 13 avril 2010 portant promotion des PME au Cameroun,
- La loi N°93/015 du 22 décembre 1993 relative aux Groupements d'Intérêt Economique,
- La loi N°92/006 du 14 aout 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune,
- La loi N°90/053 du 19 décembre 1990 relative à liberté d'association.
- Le décret d'application N° 2010/2996/PM du 03 novembre 2010 de la loi N° 2007/004 du 3 juillet 2007 ;
- Loi N° 96/12 du 05 aout 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement
- Loi N° 98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres et incommodes ;
- Loi N° 99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classées dangereux, incommodes ou insalubres ;
- Décret N°2005/260 du 15 juillet 2005 portant organisation du Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique ;
- Décret N° 2014/2379 du 20 Aout 2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Arrêté N°079/ CAB/ MINMIDT du 19 juillet 2007 fixant les modalités de réalisation des études de danger.
- Le Décret N° 2011/0003/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production artisanale d'intérêt communal,
- L'arrêté N°0003/A/MINPMEESA du 15 mars 2011 portant cahier de charge précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes en matière d'organisation des salons de l'artisanat.

## 1.2. Cadre institutionnel

- MINMIDT : créé en décembre 2004 a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique minière et industrielle ; des stratégies de développement technologique dans les différents secteurs de l'économie nationale. Le ministère compte 4 directions notamment la Direction des Mines ; la Direction de la Géologie ; la Direction de l'Industrie; la Direction du Développement Technologique et de la Propriété Industrielle. La Direction de l'industrie est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique industrielle.
- MINPMEESA : créé par la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun, les PME régies par la présente loi comprennent les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites Entreprises (PE) et les Moyennes Entreprises (ME). Au plan opérationnel, ce ministère comprend entre autres la direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) qui a parmi ses mandats, l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de développement des PME.
- Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) créé par décret N°2001/380 du 27 novembre 2001 portant changement de dénomination et réorganisation de

la chambre de commerce, d'industrie des mines et de l'artisanat du Cameroun. Elle a pour mission d'organiser des foires expositions nationales, des kermesses économiques, des semaines ou quinzaines commerciales

- Agence de Promotion des PME (APME), Crée par décret n° 2013/092 du 03 avril 2013. Ses missions sont nombreuses (Assistance et encadrement des PME, facilitation des formalités de création d'entreprise, assistance et conseil aux porteurs d'idées et projets, renforcement des compétence, mise en place d'une banque des données et de projet, promotion de l'innovation technologique, mise en place d'un observatoire des PME, incubation de Start-up, compagnonnage (partenariat avec les grandes entreprises), etc.
- La banque Camerounaise des PME (BC – PME) a été constituée en juin 2011 avec un capital de 10 000 000 000 F CFA (dix milliards de francs CFA) et son siège social se trouve à Yaoundé. Elle est spécialisée dans le financement des petites et moyennes entreprises.
- La Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP) Elle a vu le jour suite au décret N°002/PM du 15 Février 2012. C'est un centre de ressources qui permet le recensement des entreprises et leur évaluation en se basant sur leurs capacités techniques.
- Créés par Décret N°2017/0877/PM du 28 février 2010, Les CFCE sont placés sous la supervision et l'autorité du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et de l'Economie Sociale qui en assure la coordination. Ils permettent de lever les lourdeurs administratives de création d'entreprise et d'accélérer leur création dans un délai règlementaire de 72 heures.
- l'Office national de zones franches industrielles (ONFZI) : a pour mission de recevoir et d'examiner les dossiers de demande du statut de Zone Franche Industrielle ou de Point Franc Industriel.
- Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) : est un établissement public à caractère industriel et commercial dont l'objectif est de concevoir et de réaliser des zones industrielles pour accueillir les Industries. Elle appuie également l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de promotion industrielle.
- Chambre de Commerce de l'Industries des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) : est un organisme consultatif et représentatif des milieux d'affaires dans les domaines du commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat. Elle joue le rôle de courroie de transmission entre d'une part, les milieux d'affaires privés et d'autre part, les pouvoirs publics en matière de consultation et de représentation, concernant les nombreux domaines au premier rang desquels se trouve l'économie.

## 2. TYPOLOGIE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Selon Claude Cabanne (1984), l'industrie c'est l'ensemble des activités qui, par la mise en œuvre collective des moyens de production (terre, capital, travail, intelligence,), permettent de transformer par une série d'opérations successives effectuées à l'aide de machines de plus en plus automatisées, de la matière issue de la sphère géo-biologique (ressources de l'air, du sol, des eaux), en produits fabriqués destinés à la satisfaction des besoins de l'homme qui les fera disparaître par leur utilisation. Cette définition de l'industrie dans le sens large correspond au secteur secondaire dans la classification ternaire des activités économiques, mais également au sens de la comptabilité nationale, de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun. L'industrie dans son sens étroit ne couvre que les activités manufacturières ou de transformations.

Au Cameroun, il n'existe pas encore une définition officielle présidant à la typologie des entreprises. Chaque Service Public propose pour les besoins de ses propres travaux, une désagrégation des entreprises suivant les tranches de tailles jugées pertinentes.

La classification des entreprises par taille se fonde sur la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME. Au regard de cette loi :

- Une Très Petite Entreprise (TPE) est une entreprise ayant au plus 5 employés et dont le chiffre d'affaires est de moins de 15 millions de FCFA ;
- Une Petite Entreprise (PE) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 6 et 20 et, ayant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA ;
- Une Moyenne Entreprise (ME) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 21 et 100 et, ayant un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA ;
- Une Grande Entreprise (GE) est une entreprise dont l'effectif des employés est supérieur à 100 et dont le chiffre d'affaires est de plus de 3 milliards de FCFA.

Il est important de relever que les résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE) effectué en 2009 par l'INS, de même que les données obtenues auprès des services déconcentrés du MINPMEESA/Ouest présentés dans cette section, sont basés sur la loi N°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises. Cette loi qui a été modifiée et complétée par la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 prescrivait la classification qui suit :

- TPE, Très Petite Entreprise :
  - ✓ Emploi < 5 personnes
  - ✓ Chiffre d'Affaires<= 15 Millions de F CFA
- PE, Petite Entreprise :
  - ✓ 6<= Emploi < 20 personnes
  - ✓ 15<=Chiffre d'Affaires< 100 Millions de F CFA
- ME, Moyenne Entreprise :
  - ✓ 21<= Emploi < 100 personnes
  - ✓ 100<=Chiffre d'Affaires< 1 Milliards de F CFA
  - ✓ GE, Grande Entreprise : Emploi >100 personnes
  - ✓ Chiffre d'Affaires>1 Milliards de F CFA

## 3. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR INDUSTRIEL DE LA REGION DE L'OUEST

### 3.1. Répartition des entreprises et établissements de la Région par secteur d'activité

La Région de l'Ouest comporte 1 630 entreprises et établissements appartenant au secteur secondaire, soit 16,4% des 9 942 entreprises et établissements recensés au total dans la Région en 2015 ; et qui sont réparties par secteur d'activités dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1**: Répartition des entreprises et établissement de la Région de l'Ouest par secteur d'activités

| *Période* | Secteur primaire [1] | Secteur secondaire [2] | Secteur tertiaire [3] | Total |
|---|---|---|---|---|
| *Au 31 Déc. 2014* | 60 | 1 597 | 7 938 | **9 595** |
| *Au 31 Déc. 2015* | 76 | 1 630 | 8 236 | **9 942** |

*Source : MINEPAT/RADEC Ouest ,2016*

### 3.2. Typologie des entreprises industrielles par grands segments

En 2015 dans la Région de l'Ouest, les entreprises et établissements du secteur secondaire sont majoritairement des TPE, avec 90,06 % de l'effectif total ; et seulement 6,93 % pour les PE et 3 % pour les ME. Les PE et les TPE regroupent 97,53 % des entreprises du secteur secondaire dans la Région. Il faut relever que d'après le RGE (2009), la Région de l'Ouest enregistrait seulement 11 GE, soit seulement 0,84 % des entreprises du secteur secondaire. Ces statistiques mettent ainsi en exergue la fragilité et le caractère informel de ce secteur. En effet, la forte présence des TPE ne facilite pas la dynamisation économique, dans la mesure où les entreprises de ce segment exercent pour la plupart dans l'informel.

**Tableau 2:** Type d'entreprises par grands segments en 2009 et 2015

| *ANNEE* | TPE | PE | ME | GE | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| *2009* | 1 184 | 82 | 32 | 11 | **1 309** |
| *2015* | 1468 | 113 | 49 | / | **1630** |

Source : INS/RGE 2009 et MINEPAT/RADEC Ouest, 2016

Les PME du secteur secondaire sont inégalement réparties sur le territoire de la Région de l'Ouest, le plus grand nombre étant enregistré dans le département de la MIFI, capitale Régionale et siège des institutions avec 464 entreprises et établissements, soit 28,47 % ; suivi des départements de la Menoua (23,19 %) et du Noun (15,28 %).

**Tableau 3 :** Répartition par département des entreprises et établissements du secteur secondaire selon les grands segments en 2015

| *Départements* | TPE | PE | ME | Total | % par Département |
|---|---|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 184 | 12 | 6 | 202 | 12.39 |
| HAUT-NKAM | 133 | 13 | 5 | 151 | 9.26 |
| HAUT-PLATEAUX | 29 | 0 | 0 | 29 | 1.78 |
| KOUNG-KHI | 37 | 7 | 1 | 45 | 2.76 |
| MENOUA | 358 | 15 | 5 | 378 | 23.19 |
| MIFI | 397 | 43 | 24 | 464 | 28.47 |
| NDE | 105 | 4 | 3 | 112 | 6.87 |
| NOUN | 225 | 19 | 5 | 249 | 15.28 |
| **Total** | **1468** | **113** | **49** | **1630** | **100%** |

*Source : DR MINPMEESA/ Ouest*

[1] Secteur primaire : secteur d'activité qui prend en compte l'extraction des matières premières et la production agricole

[2] Secteur secondaire : secteur d'activité qui prend en compte les industries qui transforment les matières premières en produits finis ou semi-finis

[3] Secteur tertiaire : secteur d'activité qui ne traite entre autre que les industries faisant dans les services, aide et besoins

### 3.3. Classification des entreprises et établissements industriels par sous-secteur et par branche d'activités

Selon les résultats du RGE (2009), les entreprises et établissements du secteur secondaire de la Région de l'Ouest sont majoritairement des industries manufacturières, regroupant 91,77 % des 1 337 entreprises et établissements que totalise la Région. L'industrie extractive ne rassemble que 0,07 %, l'électricité, gaz et eau 0,6 %, la construction 1,94 % et l'industrie alimentaire 5,61 %.

**Tableau 4 :** Répartition des entreprises et établissements du secteur secondaire par branche d'activités dans la Région

| ***Branches d'activité*** | **Extraction** | **Industries alimentaires** | **Autres industries manufacturières** | **Electricité Gaz, eau** | **Construction** | **TOTAL** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Ouest* | 1 | 75 | 1227 | 8 | 26 | 1337 |

*Sources : INS/RGE 2009*

Le secteur secondaire dans la Région est représenté principalement par les branches d'activités que sont : les boulangeries, les usines de transformation du cacao et de décorticage du café, les menuiseries, les savonneries/huileries, les provenderies, la brasserie, la plasturgie. Avec un total de 160 établissements, l'industrie du bois est prépondérante, suite à une forte demande en bois pour les constructions de logement, la fabrication des meubles et le bois de chauffe. Les industries agroalimentaires s'articulent principalement autour des boulangeries qui enregistrent 74 établissements en 2018, des provenderies (44), des savonneries cosmétiques et oléagineuses (11). Les agro-industries quant à elles sont représentées majoritairement par les usines de décorticage de café (51). Le tableau présentant la répartition des principales branches d'activités économiques du secteur secondaire par département est consigné en annexe.

Le département de la MIFI totalise le plus grand nombre d'entreprises et d'établissements appartenant au secteur secondaire (464), avec une concentration de menuiseries (75), provenderies (39), savonneries cosmétiques et oléagineux (11). Les usines de décorticage de café sont plus rependues dans les départements du Haut-Nkam (16), Noun (14) et Menoua (13). Les Haut-Plateaux avec seulement 08 entreprises (3 boulangeries et 5 menuiseries), est le département qui possède l'effectif le plus faible en entreprises du secteur secondaire.

**Tableau 5 :** Principale branches d'activités du secteur secondaire dans la Région de l'Ouest

| **Départements** | **Type d'industrie** | **Nombres** |
|---|---|---|
| BAMBOUTOS | Usine de décorticage de café | 3 |
| | Boulangerie | 4 |
| | Carrière de pierres | 3 |
| | Centrale de transformation du bitume | 1 |
| | Menuiseries | 14 |
| | Provenderie | 1 |
| HAUT NKAN | Boulangeries | 10 |
| | Carrière | 01 |
| | Menuiseries | 19 |

| Départements | Type d'industrie | Nombres |
|---|---|---|
| | Usine à café/ cacao | 16 |
| HAUT PLATEAUX | Boulangerie | 3 |
| | Menuiseries | 5 |
| KOUNG KHI | Usine de transformation des céréales | 1 |
| | Boulangerie | 2 |
| | Menuiseries | 5 |
| | Provenderie | 2 |
| MENOUA | Boulangerie | 6 |
| | Usine à café-cacao | 13 |
| MIFI | Boulangerie | 30 |
| | Carrière à exploitation artisanal | 2 |
| | Centrale thermique | 1 |
| | Confiserie | 1 |
| | Savonnerie cosmétique | 3 |
| | Savonneries et oléagineux | 8 |
| | Imprimerie | 1 |
| | Menuiserie | 75 |
| | Scierie métallique | 1 |
| | Plasturgie | 3 |
| | Provenderie | 39 |
| | Usine à café moulu | 4 |
| | Usine de transformation d'huile de palme | 1 |
| NDE | Boulangerie | 4 |
| | Menuiserie | 11 |
| | Usine à café | 2 |
| NOUN | Boulangerie | 15 |
| | Menuiserie | 36 |
| | Minoterie | 1 |
| | Provenderie | 2 |
| | Usine de décorticage de café | 14 |

*Source : DR-MINMIDT Ouest, 2017*

Le tissu industriel de la Région de l'Ouest est très peu développé. Le potentiel agricole et animal qui pourrait constituer des matières premières pour l'industrie agroalimentaire reste très peu valorisé par une transformation industrielle. Les matières premières végétales et animales produites dans la Région de l'Ouest restent majoritairement destinées au marché de consommation locale et sous Régional à l'état brut. La production des matières premières fait également face à de nombreuses difficultés, dans le secteur agricole, il s'agit par exemple des pertes après les récoltes dus au manque d'équipements de conditionnement, de stockage, de séchage ou de transformation sur l'ensemble des chaînes agricoles. Plusieurs autres difficultés entravent le développement du secteur industriel à l'Ouest, il s'agit des

tracasseries fiscales, du déficit énergétique, d'insuffisance de financement présence importante du secteur informel.

Il faut relever que la ville de Bafoussam compte deux zones industrielles : Banengo et Koptchou, d'une superficie totale de 94 ha créée par la MAGZI. Gérées à partir de l'Agence de Douala, la MAGZI offre des sites entièrement aménagés dans la zone de Koptchou actuellement occupée par une seule entreprise et des sites partiellement aménagés dans la zone de Banengo.

## 4. ARTISANAT DANS LA REGION DE L'OUEST

Selon les termes de l'article 2 de la loi N° 2007/004 du 03 juillet 2007, l'artisanat regroupe l'ensemble des activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation, de prestation de services essentiellement manuelles et exercées à titre principal soit directement ou sous la direction d'un artisan, soit dans le cadre d'une entreprise. Il se subdivise en trois secteurs que sont :

- L'artisanat de production : basé sur la fabrication de biens d'usage courant, mais sans un recours à la standardisation industrielle, par l'utilisation, exclusive ou dominante du façonnage manuel. L'on peut citer entres autres métiers de ce secteur, la confection textile, la maroquinerie, le menuiserie-bois, la ferronnerie, la vannerie, la poterie, la transformation de produits alimentaires.
- L'artisanat d'art : désigne les métiers qui débouchent sur la fabrication et la commercialisation d'objets ayant essentiellement une valeur esthétique et culturelle, et révélant une bonne utilisation des ressources naturelles ainsi qu'un raffinement dans la présentation des formes et de l'expression de la beauté. Dans cet ensemble sont contenus les métiers tels que la sculpture, la peinture, la bijouterie-joaillerie.
- L'artisanat de service : prend en compte la distribution à petite échelle de biens de nécessité courante, ainsi que la fourniture des petits services nécessaires à la vie ordinaire. Dans cette catégorie, se retrouvent : la coiffure / esthétique, la cordonnerie, la mécanique-auto, l'électricité, le froid et climatisation, les métiers du bâtiment, le transport terrestre, la petite hôtellerie-restauration, la bureautique, la photographie, la tontine.

En 2017 on dénombre au total 292 entreprises artisanales réparties dans l'ensemble de la Région, avec une forte concentration dans les départements du Ndé, du Haut-Nkam et de la Menoua (tableau suivant). L'artisanat de production regroupe 4 374 artisans dans la Région, avec 2 464 (soit 56,3 %) installés dans le département du Noun.

En ce qui concerne l'artisanat d'art, la Région de l'Ouest est l'un des principaux réservoirs au Cameroun. On y retrouve principalement les objets sculptés (masques, tabourets, fauteuil), les objets tissés et perlés (tabourets, canne), les objets brodés (nappes, sous plats), les objets teintés (tissus, draps, Nappes). La fabrication de ces objets d'arts est spécifique à des villes notamment :

- Baham : tissage Ndop bleu- perlage- bambou ;
- Dschang : Bambou- sculpture du bois- perlage ;
- Babadjou : tissage Ndop rouge-Bambou ;
- Foumban : fonderie- forge acier- sculpture sur bois-sculpture bronze-poterie –tissage Ndop ;
- Malentouen : poterie-sculpture sur bois ;
- Massagam : sculpture sur bois ;
- Batoufam : sculpture sur bois ;

- Bandjoun : Bambou ;
- Batcham : sculpture sur bois ;
- Fokamezo : poterie.

Les centres artisanaux de la Région sont localisés à Foumban dans le Noun, Bandjoun dans le Koung Khi, et Bangangté dans le Ndé. Il faut relever que dans la ville de Bafoussam, le projet de construction d'un village artisanal n'est pas arrivé à son terme, l'infrastructure n'a pas été achevée et se retrouve à ce jour à l'abandon.

**Tableau 6:** Effectif des entreprises artisanales et des artisans dans la Région (2017)

| *Département* | Entreprises artisanales | Artisanat d'art | Artisanat de production | Artisanat de service |
|---|---|---|---|---|
| **BAMBOUTOS** | 12 | 245 | 28 | 4 |
| **HAUT-NKAM** | 89 | 265 | 666 | 176 |
| **HAUT-PLATEAUX** | 5 | 165 | 103 | 127 |
| **KOUNG-KHI** | 24 | 901 | 337 | 301 |
| **MENOUA** | 60 | 305 | 574 | 120 |
| **MIFI** | 11 | 110 | 76 | 51 |
| **NDE** | 90 | 285 | 126 | 200 |
| **NOUN** | 4 | 958 | 2464 | 1423 |
| **Total** | **295** | **3234** | **4374** | **2402** |

*Source : DR-MINPMEESA/Ouest*

La difficulté majeure rencontrée par toutes les entreprises artisanales et les artisans est l'insuffisance des moyens financiers. Les artisans, premiers acteurs de l'activité relèvent les difficultés s'articulant autour de la rareté et d'insuffisance des matières premières, du matériel de travail rudimentaire, la difficulté d'écoulement des produits, le manque d'apprentis et les tracasseries fiscales. L'insuffisance des moyens financiers au niveau de l'administration en charge des PMEESA limite l'encadrement et le suivi des activités des artisans sur le terrain.

## 5. CREATION DES PME DANS LA REGION

Les PME dans la Région de l'Ouest sont en pleine croissance. Cette croissance se traduit par une forte mobilisation des jeunes vers l'entreprenariat. En effet, de 2011 à 2017, on observe une évolution croissante des PME créées tous secteurs confondus (figure ci-dessous). Au courant de l'année 2017, 578 PME dont 461 TPE, 115 PE et 2 ME ont été créées au Centre de Formalité et de Création d'Entreprise (CFCE) de Bafoussam, avec une prépondérance pour le secteur tertiaire qui a lui seul enregistre 83,22 %, suivi du secteur secondaire 9,52 % et le secteur primaire 7,27 %.

***Figure 1:*** *Evolution du nombre d'entreprises créées entre 2010 et 2017*

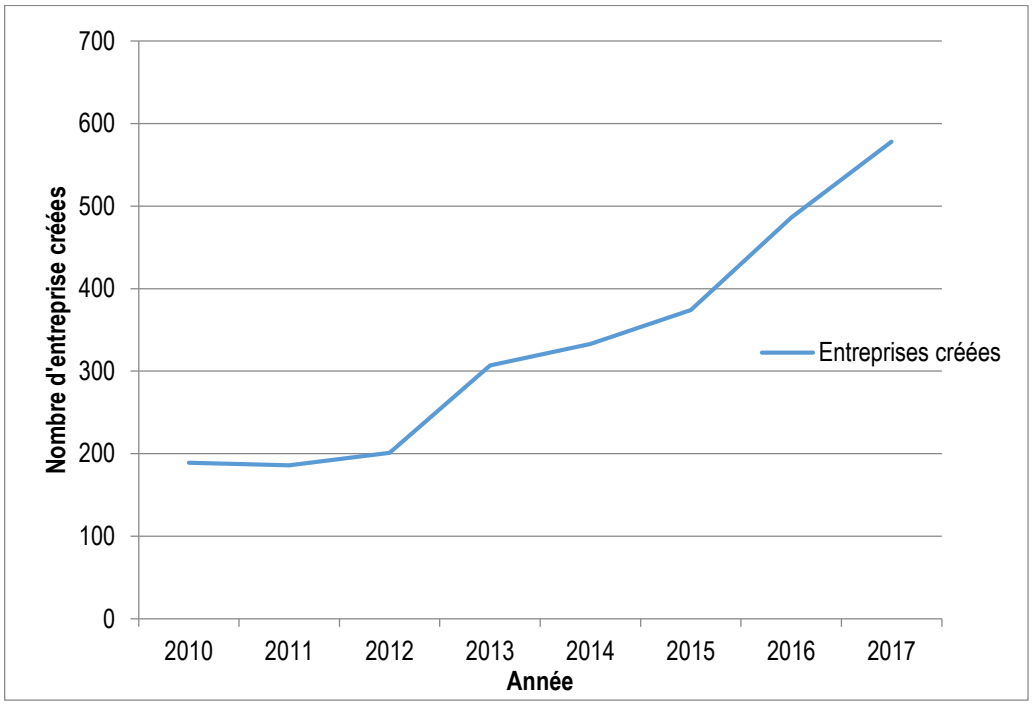


*Source : DR-MINPMEESA/Ouest*

Tout comme au niveau national, les difficultés auxquelles les PME font face dans la Région de l'Ouest sont nombreuses. Ces causes sont de deux ordres à savoir internes et externes :

- Les causes internes à l'entreprise correspondent principalement aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, aux techniques et technologies de production peu appropriées, à l'insuffisance de respect des normes et standards de qualité, l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines, aux difficultés d'accès aux marchés extérieurs ;
- Les causes externes portent notamment sur l'accès aux financements, l'environnement dans lequel évoluent les PME, le déficit d'infrastructures de base et l'absence des structures d'encadrement de ce type d'entreprises.

## 6. ECONOMIE SOCIALE

D'après l'article 25 du Décret n° 2005/090 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, le Département de l'économie social est chargé de la promotion et du développement des associations à but non lucratif relevant de l'économie sociale et de l'artisanat. Il s'occupe principalement des structures se présentant sous la forme de GIC, Union de GIC ou de Coopératives et association. Le tableau ci-après récapitule le nombre de coopératives, GIC, associations, mutuelles, etc., relevant de l'économie sociale et de l'artisanat enregistrés dans la Région de l'Ouest pour les années 2014 et 2015.

**Tableau 7** : Nombre de structures d'économie sociale dans la Région de l'Ouest

| ***Structures*** | **Années 2014** | **Années 2015** |
|---|---|---|
| ***GIC*** | 13197 | 13197 |
| ***Coopératives*** | 287 | 287 |
| ***Union de GIC/ union des Coopératives*** | 540 | 540 |
| ***Confédérations*** | 53 | 53 |
| ***Associations*** | 63 | 95 |
| ***Mutuelle*** | 2 | 3 |
| ***Fondations*** | 1 | 5 |
| ***Fédération*** | 1 | 0 |
| ***ONG*** | 0 | 0 |
| ***Total*** | 14144 | 14180 |

*Source : MINEPAT/ RADEC ,2016*

Ces associations exercent pour la plupart dans les domaines de l'agriculture et l'élevage. Ces différentes structures à travers les points focaux reçoivent entre autres des appuis techniques et financiers. Au courant de l'année 2017, 17 projets ont reçus des appuis et encadrements de leurs activités.

## 7. ANALYSE FFOM

**Tableau 8:** Analyse des FFOM du secteur secondaire

| ***FORCES*** | **FAIBLESSES** |
|---|---|
| - *Diversité et disponibilité des produits agricoles, d'élevage, pêche et artisanat (matières premières pour la mise en place des industries de transformation) ;*<br>- *Présence de CFCE (Centre de formalité de Création des Entreprises) qui facilite la création des PME ;*<br>- *Multiplicité des secteurs d'activités ;*<br>- *Dynamisme des acteurs ;*<br>- *Existence d'un marché ;*<br>- *Présence d'une main d'œuvre pas cher ;*<br>- *Octroie des appuis non remboursables aux promoteurs de certaines PME ;*<br>- *Bonne organisation sociale des GICs/Coopératives/associations ;*<br>- *Accompagnement/encadrement apporté à certaines organisations (appui et suivi de certains projets).* | - Faible taux de transformation de la production locale ;<br>- Prédominance des TPE dans le secteur secondaire ;<br>- Déficit énergétique ;<br>- Enclavement des bassins de production agricole et des sites miniers ;<br>- Pertes après récoltes des produits agricoles dues au manque d'équipements de conditionnement ;<br>- Difficultés d'accès aux financements ;<br>- Importation des certaines matières premières ;<br>- Des coûts de production élevés en raison des prix des matières premières ;<br>- Faiblesse dans l'identification des PME et le processus d'octroie des appuis ;<br>- Insuffisance d'appui conseil au PME ;<br>- Secteur TPE pas structuré ;<br>- Faible organisation des différents secteurs d'activité ; |

| | |
|---|---|
| | - Manque de synergie entre les artisans ;<br>- Non formalisation de certains PME et artisans/développement du secteur informel ;<br>- Difficultés d'accès aux marchés extérieurs. |
| ***OPPORTUNITES*** | **MENACES** |
| - *Existence d'une plateforme des acteurs du développement ;*<br>- *Existence d'un village artisanal spécialisé dans la formation, la fabrication et la vente des objets et d'arts ;*<br>- *Organisation des foires d'exposition et des salons pour faire valoir les différents produits artisanaux ;*<br>- *Vente des objets d'art en ligne ;*<br>- *Organisation de la CAN.* | - Exode rurale ;<br>- Informalité du secteur ;<br>- Trafic illicite des objets d'arts ;<br>- Fortes pressions fiscales ;<br>- Faible taux des entreprises en zone franche d'industrialisation ;<br>- Baisse de la transmission du savoir-faire artisanal. |

**Annexe 1 : Quelques entreprises à l'Ouest en statut de zone franche industrielle (ONZFI, 2017)**

| SOCIETES | SECTEUR D'ACTIVITE | LIEU D'IMPLANT. | REFERENCE D'AGREMENT | DIRIGEANT |
|---|---|---|---|---|
| **PROLEG S.A**<br>BP. 1916, DOUALA<br>Tel/Fax: 23344-60-00,<br>233446640 | PRODUCTION DE LEGUMES (HARICOTS VERT) | QUARTIER MBOUO, BANDJOUN, KOUNG-KHI, OUEST | 003/MINDIC/ONZFI DU 17/7/1992<br>002212/MINIMIDT/ ONZFI<br>DU 21/06/2012 | **M.KUATE**<br>DIRECTEUR<br>samuelkuate@kns (link sends e-mail)@yahoo.fr |
| **NDAWARA TEA ESTATE L**<br>BP. 5538, YAOUNDE<br>Tel/Fax: 23337-57-34,<br>67793-27-95<br>67780-19-46 | TORREFACTION DE THE. | NDAWARA BELO, BOYO, NORD OUEST | 0007/MINIMIDT/O NZFI<br>DU26/01/2006 | **M. ABDOULAYE CATCHE** DIR.FIN.AD JNT<br>sahchrist@yahoo.com |
| **CAMEROON TEA ESTATES**<br>BP. 605, LIMBE<br>Tel/Fax: 23337-57-34<br>67793-27-95,<br>233052252 | TORREFACTION ET CONDITIONNEME NT DE THE. | DJUTTITSA, MENOUA, | 0174/MINIMIDT/O NZFI DU 1/2/2007 | **M. JEAN PIERRE CROZE,** DIRECTEU R GENERAL<br>bonneckblaise@yaho o.co (link sends e-mail) m;<br>Robert-achiri@yahoo.com |
| **NEO INDUTRY**<br>BP. 102, KEKEM<br>Tel: 679883352 | TRANSFORMATIO N DES FEVES EN BEURRE, POUDRE ET EN MASSE DE CACAO. | FOUDJOMOKO - KEKEM, HAUT-NKAM | 005365/MINMIDT/ ONZFI<br>DU 03/09/2015 | **NEOSSI EMMANUEL,** DIRECTEUR/PROMO TEUR |